

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORREZE COMMUNE  
DE MEYMAC**

Le Maire de la Commune de MEYMAC (Corrèze)

VU la délibération en date du 25 mai 2020 reçue en Sous-Préfecture le 26 mai 2020 donnant délégation au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**DECISION N°2026-03-10**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> :**

Un contrat est passé avec la société Défibril concernant une location Longue durée pour la location et l'assistance de 2 défibrillateurs pour une durée de 60 mois à compter du 1<sup>er</sup> février 2026 pour un montant de 65.40 € HT soit 78.48 € TTC par mois.

Meymac, le 19 Mars 2026

Le Maire de Meymac,

  
Philippe BRUGERE

